

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 318001	Date d'inspection Le 26 janvier 2023	
Nom de l'établissement Le garde amis		Numéro de téléphone (506) 857-1098	
Adresse 401 chemin Melanson Dieppe NB E1A 1A5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	27 janv. 2023	26 janv. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection, l'inspectrice a observé que la description de ses fonctions et de ses responsabilités est manquante dans 1 des 12 dossiers vérifiés. Lors de l'inspection, l'administratrice a placé une copie de la description de ses fonctions et de ses responsabilités dans le dossier de l'employé. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	26 janv. 2023	26 janv. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé un contenant de lingettes Lysol, une bouteille de nettoyant pour fenêtre et deux bouteilles de vaporisateur de toilette sur une étagère dans la salle de bain. Les produits de nettoyage doivent être verrouillés sous clé et inaccessibles aux enfants. Lors de l'inspection, l'administratrice a placé les produits de nettoyage dans une armoire verrouillée à clé. La lacune est maintenant conforme.			
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin.	41(3)(a)	30 janv. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que les procédures applicables au changement des couches n'étaient pas affichées. L'exploitant doit s'assurer que les procédures applicables au changement des couches sont affichées bien en vue dans les lieux réservés au changement des couches.			
46(4) L'exploitant d'un établissement agréé établit une fiche sur laquelle est consignée chronologiquement l'administration de tout médicament à l'enfant.	46(4)	30 janv. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que la fiche relative à l'administration de médicaments est manquante dans 1 des 10 dossiers d'enfants vérifiés. Présentement, l'information est documentée dans un cahier et envoyé à la maison avec l'enfant. L'exploitant doit s'assurer que le consentement et dossier relatif à l'administration de médicaments – traitement continu est rempli et placé dans le dossier de l'enfant.			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection, l'inspectrice a observé, les jeux libres à l'intérieur, une activité de décoration de biscuit, une activité de ballon-papier et la collation.

Lors de l'inspection, l'aire de jeux extérieure est recouverte de neige, donc l'inspectrice n'a pas été capable de vérifier si plus qu'une sorte de matière permettant différents types d'activité est offerte. Il est recommandé de ne pas utiliser les grandes structures de jeux dans le parc puisque le sol est gelé. L'évaluation du parc sera faite au printemps avec un membre de l'équipe de livraison de permis.

Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par

Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 janvier 2023

Date

original signé par

Monica Leblanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 janvier 2023

Date